

## Unité de Formation par Apprentissage Lycée Salvador Allende BETHUNE



### Le métier

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier hautement qualifié qui exerce son métier en atelier ou sur chantier, aussi bien en construction neuve qu'en réhabilitation ou en agencement. Il travaille le bois, ses dérivés et les matériaux associés (aluminium, produits verriers, matières plastiques...). Il réalise des ouvrages de menuiserie du bâtiment (escaliers, fermetures, cloisons, revêtements de sol, revêtements muraux...), d'agencement (magasins, salles de bains...), d'aménagement intérieur (mobilier, placards...) et de mobilier urbain (kiosques, aires de jeux...).

Après avoir fait l'état des lieux et analysé l'existant, le menuisier exécute les dessins (épure, plans...), définit le processus de fabrication, réalise l'ouvrage et, enfin, le met en place.

Il travaille dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent, installent des ouvrages de menuiserie et/ou des agencements intérieurs et extérieurs pour des maisons ou des bâtiments. Après quelques années d'expérience en atelier et sur chantier, il évolue vers la qualification de maître ouvrier et/ou assure la fonction de chef d'équipe. Quand il maîtrise le métier, il peut envisager de reprendre ou créer une entreprise.

### La formation

#### Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : **414** heures pour les 2 ans

Enseignement technologique et professionnel : **506** heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) et en contrôles ponctuels (CP).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

**UFA du Lycée Salvador Allende**  
Rue de l'Université  
62408 BETHUNE Cedex  
Contacter le Directeur Délégué  
Tél. : 03.21.57.35.16  
Mail : [ufa.allende@ac-lille.fr](mailto:ufa.allende@ac-lille.fr)

### Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur  
Être âgé entre 16 et 25 ans (dérogation possible)  
Être déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Être titulaire d'un CAP Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement ou d'un CAP Arts du bois ou d'un CAP Ebéniste

### Le rythme de l'alternance

**1 semaine en centre de formation,  
1 semaine en entreprise**

### Les débouchés à l'issue de la formation

Le BP Menuisier conduit directement à la vie active.